

La Commune d'Ollon recherche, dès la saison hivernale 2022-2023, une entreprise pour effectuer le déneigement et le salage de Huémoz- Mi-Mont - Glutières.

L'entreprise s'engage à assurer les travaux mentionnés ci-dessous :

1.1. Période de mise à disposition

La période de mise à disposition s'étend du 15 octobre au 30 avril.

1.2. Déneigement avec lame

Ces travaux se font sur les trajets définis de 12,5 km avec un véhicule adapté, adéquat et équipé. Véhicule mixte (lame et saleuse).

Toutes les dispositions nécessaires doivent être prises afin d'assurer le mandat même en cas de problèmes de personnel ou mécaniques.

1.3. Déneigement avec fraiseuse

En cas d'accumulation importante de neige, un déneigement par fraiseuse peut être ordonné.

1.4. Salage

Ces travaux se font sur les trajets définis de 12,5 km avec un véhicule adapté, adéquat et équipé d'une saleuse.

Le chargement du sel se fait au silo à sel de la déchetterie de Huémoz.

Toutes les prises de décision des interventions de déneigement et de salage sont de la responsabilité de l'entreprise mandatée.

Ces interventions sont à envisager de manière écologique et économique, en demeurant sécurisantes.

Délai de réponse au 28 février 2022.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux responsables du Service voirie, M. Christophe KUNZ (079 374 35 66) ou M. Pascal GONET (079 478 62 11).